

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 5 juin 2024

Objet : Demande d'accès à l'information
- Plans de cours

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 1^{er} juin 2024 visant à obtenir une copie récente de 7 plans cours.

À cet effet, nous vous transmettons certains plans de cours, dont les suivants :

- 436-310-19 - Mégaprocès - Gestion de projet appliquée à une enquête longue et complexe;
- CRI-010-29 - Enquête sur les crimes à caractère sexuel;
- 365-202-22 - Intervenir en tant qu'enquêteur lors de la prise en charge d'un événement;
- 437-302-23 - Techniques d'enquête sur les crimes majeurs;
- ETA-002-01 - Intégration de la compétence éthique en contexte d'enquête policière.

Toutefois, nous n'avons pas de plans de cours pour les formations suivantes :

- 203-116-22 - Droit du consentement et mythes entourant les agressions sexuelles RCSP/CPKN (ce n'est pas une de nos formations c'est une formation en ligne du CPKN sur le site de CPKN donc pas de plan de cours)
- CPS-005-23 - Programme de formation sur l'intervention auprès de personnes mineures victimes d'exploitation sexuelle (c'est une capsule en ligne donc pas de plan de cours)

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

AD/ep

/ original signé /
Andréanne Deschênes

p.j. (6)

École nationale de police du Québec

Gestion de projet appliquée à une enquête longue et complexe

436-310-19

Direction du perfectionnement policier

Version du : 20 décembre 2021

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Direction de la recherche, de l'expertise et de la pédagogie

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 20 décembre 2021

Référence : 436-310-19

Présentation de la formation

Le cours *Gestion de projet appliquée à une enquête longue et complexe* (436-310-19) est une des deux formations qui composent le microprogramme de formation spécialisée en enquête longue et complexe élaboré en réponse aux recommandations du rapport du Comité d'examen sur la gestion des mégaprojets (ci-après appelé « Rapport Bouchard »).

Le présent cours vise à permettre à l'étudiant de développer la compétence: *utiliser des stratégies et des outils de gestion de projet adaptés à une enquête longue et complexe*. Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de planifier et structurer un projet d'envergure pour répondre aux exigences d'une enquête longue et complexe. Il sera également en mesure de définir et maintenir des objectifs clairs et précis, d'assurer le suivi par des mesures de contrôles efficaces, d'identifier et gérer des risques et des changements en cours d'enquête, de rallier les membres de l'équipe à l'atteinte des objectifs et de collaborer efficacement avec les parties prenantes impliquées.

Généralités

● Préalables

- Avoir complété la formation initiale en enquête et / ou
- Être un membre actif d'une escouade spécialisée ou d'une équipe de projet en enquête et / ou
- Être un gestionnaire de projet d'enquête

● Personnes-ressources

- Les formateurs (enquêteurs spécialisés, procureurs et gestionnaires)

● Clientèle visée

- Gestionnaires d'enquête et enquêteurs en vue d'obtention d'un mandat de gestion (enquêteur principal (chef d'équipe), gestionnaire de 1^{er} niveau et cadre de 1^{er} niveau)

● Durée

- Quatre (4) jours (32 heures) - à l'ENPQ ou en hors établissement

● Nombre d'étudiants

- Dix-huit (18)

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser des stratégies et des outils de gestion adaptés à une enquête longue et complexe.	<ul style="list-style-type: none"> À l'aide du cycle de vie d'un projet d'enquête longue et complexe et du gabarit de gestion de projet suggéré (fiche d'évaluation de projet, rapport de renseignement, plan d'enquête, plan d'action détaillé, ...), les étudiants seront amenés à structurer une enquête d'envergure de façon efficace, à en assurer le suivi à l'aide des outils proposés et à se positionner face aux enjeux propres aux enquêtes longues et complexes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les opportunités de projets d'enquête.	1.1 Évaluation préalable de la pertinence des projets 1.2 Identification adéquate de l'état de la situation 1.3 Corroboration méthodique des informations à l'aide d'un rapport de renseignement 1.4 Analyse préliminaire de faisabilité, de capacité et de valeur ajoutée
2. Initier le projet.	2.1 Élaboration d'objectifs clairs et précis dès le début du projet 2.2 Identification de stratégies et de moyens d'enquête appropriés 2.3 Estimation préliminaire d'échéanciers 2.4 Démonstration des bonnes pratiques en matière de gestion de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. 2.5 Identification complète des parties prenantes. 2.6 Analyse préliminaire des risques et des contraintes. 2.7 Mise en œuvre de stratégies judicieuses en matière de communication (présentation aux PPCP, mobilisation)
3. Organiser le projet.	3.1 Conception du plan d'action détaillé en cohérence avec les objectifs fixés 3.2 Élaboration de l'échéancier d'enquête 3.3 Identification juste des rôles et responsabilités 3.4 Conscientisation continue à l'aspect budgétaire 3.5 Identification adéquate des risques et des mesures de mitigation associés au projet 3.6 Définition complète de l'envergure du projet
4. Gérer le projet.	4.1 Mesure constante de l'avancement de la cueillette de la preuve 4.2 Suivi des ressources humaines, matérielles et financières par des mesures de contrôle efficaces

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<ul style="list-style-type: none">4.3 Gestion des écarts en matière de projet et d'enquête (quoi)4.4 Ajustement rapide des stratégies et du plan d'action détaillé (comment)4.5 Gestion adéquate des risques et des changements en cours d'enquête4.6 Considération habile des parties prenantes impliquées4.6 Sensibilisation au leadership et à la gestion des équipes4.7 Enregistrement en continu des leçons apprises
5. Fermer le projet.	<ul style="list-style-type: none">5.1 Comparaison des écarts entre la situation planifiée et les résultats observés5.2 Identification précise des enjeux ou risques pour les procédures judiciaires5.3 Identification pertinente de nouvelles cibles ou de projets futurs5.4 Archivage clair des documents d'enquête5.5 Synthèse rigoureuse des leçons apprises5.6 Partage adéquat des leçons apprises

Contenu de la formation

■ 0 Pré-projet – Fiche d'évaluation de projet

- { État de la situation
- { Priorités stratégiques de l'organisation et de l'unité
- { Renseignements et analyses
- { Identification préliminaire des parties prenantes
- { Identification préliminaire des ressources humaines à déployer pour le rapport de renseignement
- { Faisabilité et capacité
- { Instances parallèles
- { Valeur ajoutée (coûts versus bénéfices)

■ 0 Pré-projet – Rapport de renseignement

- { État de la situation
- { Corroboration des informations d'origine
- { Identifications des lieux, des cibles et/ou compagnies visées par l'enquête
- { Identification des actifs à saisir
- { Identifications des stratagèmes/modus operandi
- { Suffisance des motifs pour l'obtention des autorisations judiciaires

■ 1 Initialisation du projet – Plan d'enquête

- { Historique du dossier
- { Organisation(s) et personne(s) ciblées
- { Infractions visées et éléments constitutifs
- { Justifications du projet d'enquête
- { Objectifs, stratégies et moyens d'enquête
- { Récupération d'actifs criminels
- { Périmètre du projet d'enquête
- { Identification des parties prenantes
- { Ressources humaines à déployer
- { Faisabilité et capacité
- { Instances parallèles
- { Analyse préliminaire des risques
- { Estimation de l'échéancier préliminaire
- { Estimation des coûts préliminaires
- { Coût de renonciation

■ 1 Initialisation du projet – Présentation aux PPCP

- { Objectifs et stratégies d'enquête
- { Acteurs concernés
- { Cibles et actifs visés
- { Théorie de cause
- { Infractions visées (véhicule procédural)

- { Enjeux juridiques
- **2 Organisation et préparation – Plan d’action détaillé**
 - { Organigramme de l’équipe de projet
 - { Périmètre du projet d’enquête
 - { Matrice des rôles et responsabilités
 - { Échéancier du projet d’enquête
 - { Identification et analyse des parties prenantes
 - { Plan de communication
 - { Analyse des risques
 - { Estimation des coûts
- **3 Projet actif et consolidation de la preuve – Rapport d’enquête et divulgation de la preuve**
 - { Accomplissement des livrables
 - { Registre des commandes pour les équipes
 - { Enregistrement des événements significatifs
 - { Procès-verbal des réunions
 - { Enregistrement des leçons apprises
 - { Rapport d’avancement
- **3 Projet actif et consolidation de la preuve – Dépôt des accusations**
 - { Itération entre le rapport d’enquête, la divulgation de la preuve et la décision finale des procureurs
 - { Registre des commandes
 - { Gestion des événements significatifs
 - { Procès-verbal
 - { Leçon apprise
 - { Rapport d’avancement
- **4 Fermeture du projet – Rapport de clôture de l’enquête policière**
 - { Analyse des écarts des objectifs, du périmètre, de l’échéancier, des coûts et des risques
 - { Enjeux ou risques identifiés pour les procédures judiciaires
 - { Identification de nouvelles cibles ou de projets d’enquête futurs
 - { Archivage des documents d’enquête
- **Fin des procédures judiciaires – Rapport de clôture judiciaire**
 - { Fermeture administrative
 - { Leçons apprises suite aux tombées judiciaires
 - { Bilan des requêtes
 - { Stratégie d’amélioration continue

Démarche didactique

La démarche didactique mise de l'avant dans ce plan de cours vise à situer les rôles des participants et du formateur. Cette démarche est articulée selon la stratégie de formation de l'École nationale de police du Québec, soit celle du cycle de l'apprentissage expérientiel et celle relevant de l'accompagnement des apprentissages.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'approche privilégiée pour favoriser les apprentissages inclut les études de cas ainsi que les scénarios faisant appel à la participation de chaque étudiant.

Chacune des étapes de formation fournit à l'étudiant l'occasion de mettre à contribution ses connaissances.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE *COACH* POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et les techniques à retenir.

Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et leurs différents points à améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	Introduction au cours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer la formation en contexte en réponse au rapport Bouchard et à l'actualité ▪ Identifier les enjeux vécus et les attentes des étudiants 	1h15 min	-
2	Introduction à la gestion de projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir les principes de base en gestion de projet ▪ S'orienter dans le cycle de vie d'un projet ▪ Survoler les outils de gestion de projet à sa disposition ▪ Élaborer une fiche d'évaluation de projet 	2h30 min	1, 2, 3, 4, 5
3	Sélection et approbation du projet (pré-projet) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les vérifications préliminaires à effectuer avant de passer à la phase de renseignement ▪ Vérifier la faisabilité et la capacité ▪ Reconnaître la valeur ajoutée ▪ Interpréter les informations 	1h45 min	1
4	Phase de renseignement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire l'état de la situation ▪ Définir les objectifs ▪ Évaluer où l'on se situe à travers les étapes ▪ Se préparer et organiser ses renseignements 	1h45	1
5	Plan d'enquête <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser un plan d'enquête ▪ Justifier l'approbation ou non d'un plan d'enquête ▪ Conscientiser au coût du choix des techniques d'enquête 	3h15	2
6	Présentation DPCP <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les éléments clés à présenter aux procureurs ▪ Reconnaître les requêtes les plus fréquentes ▪ Visualiser le cycle de vie du projet dans son ensemble (enquête et judiciarisation) 	1h30 min	2

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	Les attentes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître les requêtes les plus fréquentes ▪ Visualiser le cycle de vie du projet dans son ensemble (enquête et judiciarisation) 	1h30	2
8	Plan d'action détaillé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les rôles et responsabilités ▪ Élaborer un échéancier ▪ Baliser les échanges avec les partenaires ▪ Analyser les risques potentiels 	5h30 min	3
9	Projet actif <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rattacher chacune des actions entreprises à un objectif visé ▪ Gérer les risques et les imprévus (réajustement et nouveaux risques potentiels) ▪ Reconnaître les impacts et les répercussions de ses décisions 	3h	4
10	Fermeture du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les leçons apprises ▪ Évaluer les écarts entre la situation projetée et la situation réelle ▪ Déterminer les bonnes pratiques en matière de gestion documentaire (mémoire corporative) ▪ Partager ses constats 	2h	5
11	Conclusion <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser ses apprentissages en lien avec la gestion de projet appliquée à une enquête longue et complexe ▪ Cibler les concepts transférables dans sa pratique 	30 min	1, 2, 3, 4, 5
12	Appréciation de la formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les points forts et les points à améliorer de la formation ▪ Émettre des recommandations 	30 min	-

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence

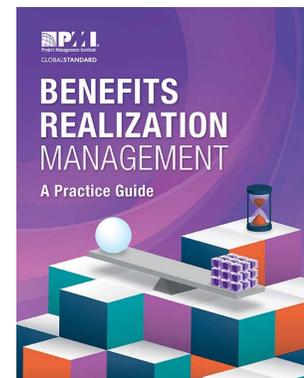
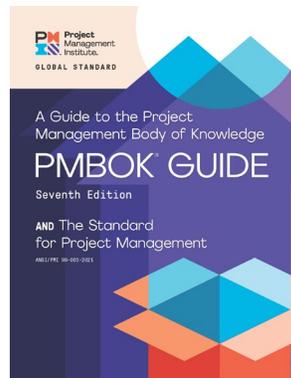
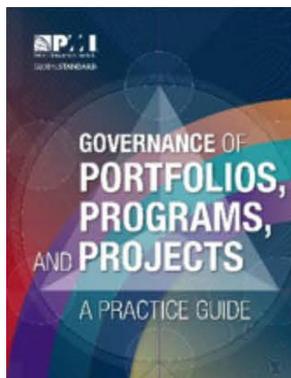
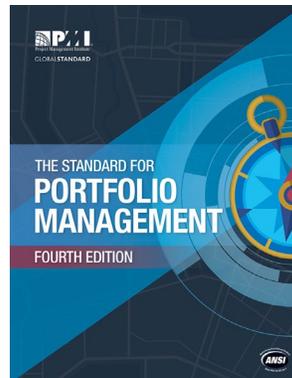
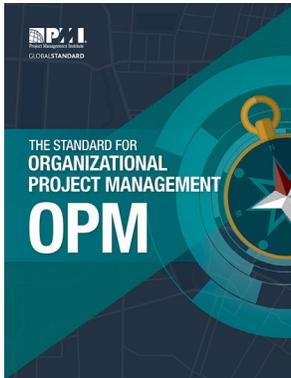
N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
13	Évaluation <ul style="list-style-type: none">▪ Réviser ses connaissances en lien avec la gestion de projet▪ Cibler les concepts transférables dans sa pratique	3h	1-2-3-4-5

**À noter : Les pauses sont incluses dans la durée des activités. Par contre l'heure de lunch n'est pas comptabilisée ici (voir la grille horaire pour davantage de détails au niveau logistique).*

Évaluation

Cette formation fait l'objet d'une évaluation certificative. La mention succès ou échec sera inscrite au relevé de notes.

Bibliographie



**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Professeur.e (Prof)
 Chargé.e de cours (CdC)

Daniel Defoy

École de gestion – École nationale de police du Québec

Hiver 2024

CRI-010-29	Enquête sur les crimes à caractère sexuel	2024
32	Titre du cours	Niveau (2024)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours est articulé autour d'une approche concrète et pratique afin de permettre aux enquêteurs d'être autonomes, aptes et confiants à effectuer une enquête de haute qualité en matière d'agression sexuelle. Il permet ainsi de développer le savoir-être et le savoir-faire nécessaire à la prise en charge de ce genre de dossier et accorde une importance primordiale à toutes les personnes victimes. Cette formation englobe divers volets reflétant la criminalité de notre société actuelle. Les étudiants seront aussi notamment formés selon les standards les plus actuels en ce qui concerne l'entrevue policière de victimes : *l'Entrevue cognitive adaptée aux traumatismes*.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Permettre à l'étudiant de prendre en charge une victime d'agression sexuelle et de procéder à des enquêtes sur les crimes à caractère sexuel de façon efficace et professionnelle.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au terme de cette activité de formation, l'étudiant sera en mesure de :

- a) Prioriser les démarches d'une enquête;
- b) Mettre en œuvre un plan d'enquête de façon stratégique en matière d'agression sexuelle;
- c) Maîtriser les aspects qui entourent la victime et l'agresseur;
- d) Présenter un dossier au substitut du DPCP en matière d'agression sexuelle.

Afin de favoriser le bon déroulement de la première semaine de formation qui se déroule à distance, l'UQTR demande aux étudiant(e)s d'avoir accès aux ressources suivantes :

- Ordinateur muni d'une caméra et d'un microphone;
- Accès à internet, idéalement de 10Mb/s ou plus;
- Accès aux applications MOODLE

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

Veillez cocher la case ci-dessous si le cours est à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire.

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de 3 crédits ou plus de 3 crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.).

Format de calendrier suggéré pour l'enseignant qui assume un cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire.

Dates des rencontres	Contenu sommaire Peut être sujet à changement	Type d'interaction
Semaine à distance		
Jour 1 8 avril 2024	<input type="checkbox"/> Accueil & Introduction ✓ Mot de bienvenue; ✓ Informations spécifiques au cours; ✓ Présentation des objectifs de la formation; ✓ Présentation de l'horaire <input type="checkbox"/> Droit en violence sexuelle <input type="checkbox"/> Capsule de l' <i>Entente Multisectorielle</i>	À distance
Jour 2 9 avril 2024	<input type="checkbox"/> Évaluation #1 <input type="checkbox"/> Stratégies d'enquête en agression sexuelle : <i>Volet pornographie juvénile et leurre</i>	À distance
Jour 3 10 avril 2024	<input type="checkbox"/> Évaluation #2 <input type="checkbox"/> Stratégies d'enquête en agression sexuelle : <i>Volet proxénétisme</i>	À distance
Jour 4 11 avril 2024	<input type="checkbox"/> Évaluation #3 <input type="checkbox"/> Capsule Toxicologie <input type="checkbox"/> Capsule DHR <input type="checkbox"/> Aspects médicaux des agressions sexuelles	À distance
Jour 5 12 avril 2024	<input type="checkbox"/> Loi sur l'accès à l'information <input type="checkbox"/> Évaluation #4	À distance

Semaine en classe		
Jour 6 15 avril 2024	<input type="checkbox"/> Entrevue cognitive adaptée aux traumatismes (ECAT) <ul style="list-style-type: none"> ✓ La neurobiologie et la mémoire ✓ La victime ✓ L'entrevue 	En présentiel
Jour 7 16 avril 2024	<input type="checkbox"/> Scénarios avec comédiens : <i>Entrevue cognitive adaptée aux traumatismes</i> <input type="checkbox"/> Trousse médico-légale	En présentiel
Jour 8 17 avril 2024	<input type="checkbox"/> Stratégies d'enquête en agression sexuelle : <i>Cas pratiques</i>	En présentiel
Jour 9 18 avril 2024	<input type="checkbox"/> Stratégies d'enquête en agression sexuelle : <i>Volet profileur</i> <input type="checkbox"/> Évaluation #5	En présentiel
Jour 10 19 avril 2024	<input type="checkbox"/> Témoignage <i>Les Survivantes</i> <input type="checkbox"/> Prévention et sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Traumatisme vicariant ✓ Fatigue de compassion ✓ Lâcher-prise 	En présentiel
Fin de la formation		

* Le type d'interaction doit être conforme aux directives de l'UQTR. Pour chaque séance d'un cours, ce type peut être en mode présentiel, en mode à distance, en mode hybride ou en comodal.

Des séances prévues en présentiel pourraient basculer à distance pour des motifs recevables établis par l'UQTR.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

À l'image de l'enquêteur qui tient un rôle actif dans son travail, les participants inscrits à ce cours sont amenés à y jouer un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les activités habituelles d'un enquêteur. Ainsi, tout au long de la formation, les participants développeront leurs compétences sur les diverses stratégies d'enquête entourant les différents crimes sexuels de notre société actuelle. Un volet sera notamment voué entièrement à la pratique de ces stratégies sous forme de mises en situation. Celles-ci visent, d'une part, l'acquisition des savoirs spécifiques à la spécialité et d'autre part, à mettre en relief les particularités méthodiques, techniques et stratégiques en agression sexuelle. Les participants seront aussi formés sur la nouvelle entrevue policière de victimes : *l'Entrevue cognitive adaptée aux traumatismes*. Basée sur les études scientifiques en neurobiologie du traumatisme, cette entrevue sera enseignée à l'aide de notions théoriques, d'exemples concrets, dont une simulation d'entrevue de victime filmée avec une comédienne, et d'une portion dédiée à la pratique en salle d'entrevue avec des comédiens de l'*École nationale de police du Québec*.

Or, au travers de cette formation, les participants seront aussi amenés à échanger avec leurs pairs, à collaborer avec plusieurs intervenants et à développer leurs réflexions. De plus, des rétroactions collectives, des activités pratiques, des témoignages, des capsules en lignes interactives ainsi que des séminaires portant sur divers savoirs jugés essentiels à la fonction d'enquêteur, dont le savoir-être et le savoir-faire, permettront aux participants de développer des habiletés et des connaissances qui seront réinvesties aussitôt dans leurs dossiers d'enquête en matière sexuelle.

L'appréciation des performances, comme fonction d'aide à l'apprentissage, est prévue dans la planification même de cette activité de formation. Elle est intégrée à la dynamique des apprentissages de l'étudiant et s'inscrit dans une logique de complémentarité. Dans cette perspective, les participants seront amenés, dès le début de leur formation, à jouer un rôle actif dans les activités d'évaluation en cours d'apprentissage, augmentant ainsi leur responsabilisation. La stratégie d'évaluation, ainsi que l'instrumentation qui l'accompagne, sont conçues de manière à développer chez les participants leurs capacités à évaluer eux-mêmes leurs comportements et leurs performances et à y apporter les ajustements nécessaires. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils seront, par ailleurs appelés, à porter des jugements sur les résultats de leur travail.

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires accessibles sur la plate-forme MOODLE

- *Notes de cours pour chaque volet*
- *Une boîte à outils accompagnant chaque volet du précis de cours*

Ouvrages complémentaires

- *Charte canadienne des droits des victimes*
- *Charte des droits de la personne*
- *Loi sur la protection de la jeunesse*
- *Code criminel*
- *Jurisprudences*
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*
- *Les orientations gouvernementales*

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont essentielles non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	
Évaluation 1	15 %	-	15 %	9 avril 2024
Évaluation 2	15 %	-	15 %	10 avril 2024
Évaluation 3	15 %	-	15 %	11 avril 2024
Évaluation 4	20 %	-	20 %	12 avril 2024
Évaluation 5	35 %	-	35 %	19 avril 2024
Total des éléments de l'évaluation	100 %	0 %	100 %	

Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.

Barème de notation

Cote	Min inclus	Max exclu									
A+	96,30	100	B+	85,5	89,09	C+	74,5	78,09	D+	63,60	67,29
A	92,70	96,29	B	81,80	85,49	C	70,90	74,49	D	60,00	63,59
A-	89,10	92,69	B-	78,10	81,79	C-	67,30	70,89	E	0	59,99

Autres indications relatives à l'évaluation

L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) pour l'ensemble des évaluations entraîne automatiquement la cote E.

Les résultats d'évaluation (cotes) sont établis conformément au Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Règles particulières pour la passation d'une activité d'évaluation par MOODLE et Bigbluebottom

L'étudiant qui participe à une activité d'évaluation par MOODLE et Bigbluebottom doit activer sa caméra (vidéo) et la maintenir active jusqu'à sa déconnexion de la séance virtuelle, afin de permettre à l'enseignant ou au surveillant de vérifier son identité et d'effectuer la surveillance de l'activité. L'étudiant doit avoir le visage à découvert sans obstruction (*couvre-visage, casquette, chapeau, ou tout vêtement ou accessoire qui empêche de bien voir son visage*). L'étudiant doit également ajuster sa caméra de façon à

ce qu'elle capte son visage complet. L'étudiant doit avoir en sa possession sa carte étudiante à des fins de vérification d'identité et se connecter à l'activité en utilisant les prénom et nom indiqués sur sa carte.

Si l'étudiant refuse d'activer sa caméra ou de s'identifier auprès de l'enseignant ou du surveillant de la manière qui lui sera indiquée, il sera exclu de la séance virtuelle. Il sera considéré comme étant absent à l'activité sans motif sérieux et sans possibilité de la reprendre.

Il est interdit d'enregistrer (vidéo ou audio) l'activité en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit. Toute violation de cette règle constitue un délit en vertu du *Règlement sur les délits relatifs aux études* et peut donner lieu à une sanction.

Veuillez prendre note que les activités d'évaluation peuvent être enregistrées par l'enseignant ou le surveillant.

Pour plus de détails sur les modalités de la formation à distance, visitez le site web du [Bureau de pédagogie et de formation à distance](#)

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[ADM1010 - Management des organisations](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=944&owa_no_fiche=14&owa_bottin=

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de premier cycle](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)
8. [Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel](#)
9. [Procédure relative à la levée de cours](#)

**Intervenir en tant qu'enquêteur
lors de la prise en charge d'un
événement**



*Plan
de cours*

365-202

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Intervenir en tant qu'enquêteur lors de
la prise en charge d'un événement**

Plan de cours

365-202

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2022

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir en tant qu'enquêteur lors de la prise en charge un événement* s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation préparatoire en enquête. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir en tant qu'enquêteur lors de la prise en charge d'un événement*. Ce cours permet de préparer les étudiants à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain.

Plus précisément, l'étudiant devra amorcer la prise en charge d'un événement, intervenir sur les lieux, effectuer certaines démarches liées à l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour. Il devra également apprécier ses propres interventions.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir satisfait aux exigences propres à l'embauche comme enquêteur spécialisé.
- Être agent de la paix avec des pouvoirs limités.
- Avoir suivi la formation collégiale du programme de formation préparatoire en enquête.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme de formation préparatoire en enquête

■ DURÉE

99 h 30 min

- S'ajoutent à ces heures un bon nombre d'heures hors cours consacrées à des activités en ligne, à la rédaction de rapports, à la consultation de la documentation, etc. (durée variable selon chaque étudiant).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- Accueil : 1 formateur pour au plus 12 étudiants
- Aspects juridiques et autres : 1 procureur pour au plus 12 étudiants
- Ateliers thématiques : 1 formateur pour au plus 12 étudiants
- Connaissances et habiletés techniques : 1 formateur pour au plus 12 étudiants
- Plateaux et activités d'intégration : 1 formateur pour au plus 6 étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en tant qu'enquêteur lors de la prise en charge d'un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas abordant les étapes d'une intervention policière ▪ Dans le cadre de mises en situation effectuées sur des plateaux de simulation recréant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens ou des figurants actifs ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier ▪ Au moyen de séminaires, de plateaux et d'ateliers thématiques ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques d'aide à l'apprentissage, tels que : rapport de progression des apprentissages, <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> (MNEF), canevas pour la planification d'entrevues, etc.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer la prise en charge de l'événement.	1.1 Préparation adéquate de la prise en charge d'un événement
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V (témoins, plaignants et victimes) 2.3 Intervention adéquate auprès du suspect 2.4 Contrôle adéquat du suspect 2.5 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 2.6 Transport adéquat du suspect 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer certaines démarches liées à l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la prise en charge du dossier 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes en tenant compte des normes établies 4.2 Inscription adéquate des informations nécessaires au dossier 4.3 Rédaction adéquate de la narration du rapport en tenant compte des normes relatives à la production d'écrits professionnels
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
6. Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer au regard des critères d'appréciation propres à chacune des étapes d'une intervention

**Éléments de
la compétence****Critères de performance**

6.2 Détermination de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
- Communication d'assistance adéquate selon la situation et les parties concernées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects juridiques

Contenu de la formation

THÉMATIQUES

- Approche sur les lieux
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Collecte d'informations - CRPQ (Centre de renseignements policiers du Québec)
- Communication
 - ↳ Barrières à la communication
 - ↳ Objectif de la communication en contexte d'intervention auprès des personnes
 - ↳ Stratégies de communication
 - ↳ Attitude professionnelle
 - ↳ Habiletés relationnelles
 - ↳ Techniques de communication
 - ↳ Phases de la communication : actions favorisant les phases *Désamorcer, Convaincre* et *Résoudre*
- Contrôle du suspect
- Entrevues de T-P-V
- Formulation du portrait de la situation
- Intervention auprès de personnes en situation de détresse psychologique
- Interventions auprès d'un suspect et d'un T-P-V
- Perquisitions, fouilles et saisies
- Planification de la prise en charge d'un dossier
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédaction des rapports et des formulaires
- Scène de crime
- Sécurisation des lieux
- Témoignage à la cour
- Transport du prévenu

ASPECTS JURIDIQUES

- Pouvoirs d'arrestation et de mise en liberté (art. 495 à 524 du *Code criminel* [C.cr.])
 - ↳ Infraction sommaire
 - ↳ Infraction mixte
 - ↳ Acte criminel
 - ↳ Citation, promesse et sommation

- Notions de détention
 - ⇨ Détention pour comparution
 - ⇨ Détention psychologique, motif oblique et interpellation
 - ⇨ Pouvoirs d'interception autres que ceux accordés par le *Code de la sécurité routière* (C.s.r.)
 - ⇨ Interrogatoire de suspect (règles de confession et charte)
 - ⇨ Détention aux fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (en cas d'arrestation, de détention ou de déclaration, lorsque la personne peut s'incriminer)
 - ⇨ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
 - ⇨ Mise en garde (droit au silence)
 - ⇨ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter un (confidentialité)
- Perquisitions (saisies) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
 - ⇨ Urgence (art. 529.3 du C.cr.) : éléments de preuve et sécurité
- Fouille accessoire à l'arrestation
 - ⇨ Sommaire (pour la sécurité)
 - ⇨ Complète (recherche d'éléments de preuve)
 - ⇨ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule, etc.)
- Autorisations légales
 - ⇨ Mandat d'entrée
 - ⇨ Mandat de perquisition (selon le C.cr. et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* [LRCDAS])
 - ⇨ Mandat général
 - ⇨ Télémandat (conditions d'obtention)
- *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA)
 - ⇨ Droits constitutionnels pour un mineur et art. 146 de la LSJPA
- *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS)
 - ⇨ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 de la LRCDAS)
- Arme à feu
- Articles 85 et suivants du C.cr. (entreposage et transport)
 - ⇨ Pouvoir de saisie sans mandat/urgence (violence conjugale et personne dépressive)
 - ⇨ Demande d'interdiction préventive
 - ⇨ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
 - ⇨ Voies de fait (niveaux 1, 2 et 3)
 - ⇨ Menace
 - ⇨ Harcèlement
 - ⇨ Vol, fraude et recel
 - ⇨ Entrave
- Pouvoirs d'arrestation et de mise en liberté en vertu du *Code de procédure pénale* (C.p.p.)
 - ⇨ Mandat d'emprisonnement
 - ⇨ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition en vertu du C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.

- Protection de la jeunesse
 - ⇒ Obligation de dénoncer à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) les situations où la sécurité et le développement d'un enfant ou d'un adolescent sont compromis
 - ⇒ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
 - ⇒ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré

RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)

- *Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical* [EO-10-011]
- *Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme* [EO-10-026]
- *Calepin de notes*
- *Citation à comparaître* [EO-10-048]
- *Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat* [EO-10-012]
- *Contrôle des pièces à conviction* [EO-10-010]
- *Déclaration* [EO-10-004]
- *Déclaration (Personne majeure en état d'arrestation ou détenue)* [EO-10-064]
- *Déclaration (Personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée)* [EO-10-046]
- *Demande d'expertise – Identité judiciaire* [EO-10-002]
- *Demande d'intenter des procédures* [EO-10-007]
- *Demande de mandat d'entrée*
- *Demande de mandat général*
- *Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport*
- *Enveloppe du détenu – Argent* [EO-10-052]
- *Enveloppe du détenu – Effets*
- *Étiquette des pièces à conviction*
- *Exécution de mandat* [EO-10-033]
- *Liste des biens* [EO-10-044]
- *Promesse* [EO-10-057]
- *Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCDAS par. 13)* [SJ-617B]
- *Rapport complémentaire* [EO-10-018]
- *Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde* [EO-10-053]
- *Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.)* [SJ-812]
- *Rapport d'événement* [EO-10-019]
- *Registre de contrôle des lots de pièces à conviction* [EO-10-039]
- *Registre des événements Nicolet-ENPQ* [EO-10-038]
- *Registre des personnes sous garde* [EO-10-025]
- *Remisage et remorquage d'un véhicule routier* [EO-10-050]
- *Témoins à assigner* [EO-10-008]
- *Usage de la force* [EO-10-027]
- *Usage de la force – Suivi administratif* [EO-10-028]

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de son apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des enquêteurs en exercice qui doivent *prendre en charge un événement* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles de l'enquêteur. Ainsi, tout au long du cours, chaque étudiant doit *amorcer la prise en charge de l'événement, intervenir sur les lieux, effectuer certaines démarches liées à l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier son intervention*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence *Intervenir en tant qu'enquêteur dans la prise en charge d'un événement* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage et à l'atteinte des standards requis.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
PRÉP	FLAIR <ul style="list-style-type: none"> Se familiariser avec les responsabilités liées à l'utilisation du réseau CRPQ. 	45 min	1
	TEST PRÉPARATOIRE SUR LES ASPECTS JURIDIQUES (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix. 	2 h	2
	LECTURE (EN LIGNE) <ul style="list-style-type: none"> Lire le précis de cours <i>Pouvoirs d'arrestation sans mandat et de détention aux fins d'enquête</i>. 	(± 45 min)	2
PROGR	PRÉSENTATION DU PROGRAMME <ul style="list-style-type: none"> Se familiariser avec les paramètres du programme de formation préparatoire en enquête. 	1 h	s. o.
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> Se familiariser avec les paramètres du cours (compétences visées, déroulement, évaluation, documentation, etc.). 	1 h	s. o.
2	ASPECTS JURIDIQUES <ul style="list-style-type: none"> Appliquer la théorie sur les aspects juridiques dans des mises en situation. Clarifier la compréhension des aspects juridiques et l'application des pouvoirs et devoirs. Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention. Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs. 	4 h	2 et 3
3	POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX <ul style="list-style-type: none"> Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs. Appliquer les pouvoirs et devoirs dans différents contextes d'application. Réviser les connaissances relatives aux modes de comparution. Se familiariser avec les pouvoirs et obligations propres à la <i>Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui</i> (LPP). Se familiariser avec les obligations propres à la LSJPA et la LPJ (<i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>). 	4 h	2 et 3
4	LA COMMUNICATION – CONCEPTS <ul style="list-style-type: none"> S'approprier les attentes liées à la communication dans un contexte d'intervention auprès des personnes. S'approprier les concepts clés de la communication et l'aide-mémoire qui serviront à l'accompagnement de l'étudiant. Déterminer les éléments qui peuvent influencer sur l'attitude professionnelle de l'intervenant. Reconnaître les comportements et les techniques de communication qui contribuent à créer un climat de confiance. Reconnaître l'effet des actions liées aux phases <i>Désamorcer</i>, <i>Convaincre</i> et <i>Résoudre</i> sur la communication et le dénouement de l'intervention. 	4 h	2 et 3 + COMM 1, 2 et 4
4.2	LA COMMUNICATION – MISES EN SITUATION <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les concepts de la communication dans son évaluation de la situation et dans la planification de sa stratégie de communication. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne dans le cadre d'une intervention simulée. Expliquer sa stratégie de communication. Évaluer sa communication et déterminer des pistes d'amélioration. 	4 h	2, 3 et 6 + COMM 1 à 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>. ▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat). ▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat. 	4 h	2 et 3
6	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT – INTERVENIR SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec l'intervention des patrouilleurs et celles des enquêteurs. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux. 	4 h	1 et 2
7	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT – PLANIFIER LA PRISE EN CHARGE DU DOSSIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la prise en charge du dossier. 	2 h	3
8	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT – PLANIFIER ET EFFECTUER L'ENTREVUE D'UN T-P-V <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de T-P-V. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de T-P-V. 	2 h	3
9	PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT – PRÉPARATION DU DOSSIER EN VUE DU TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation du T-P-V pour son témoignage à la cour. 	2 h	4 et 5
10	INITIATION AU CRPQ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les codes du Centre de renseignements policiers du Québec et les renseignements informatisés. 	8 h	1, 2 et 3
11	RAPPORTS ET FORMULAIRES 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les normes de présentation et de rédaction des rapports et formulaires inhérents au travail policier. 	2 h	4
12	RAPPORTS ET FORMULAIRES 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les normes de présentation et de rédaction des rapports et formulaires inhérents au travail policier. 	2 h	4
13	RAPPORTS ET FORMULAIRES 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les normes de présentation et de rédaction des rapports et formulaires inhérents au travail policier. 	2 h	4
14	RAPPORTS ET FORMULAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les normes de présentation et de rédaction des rapports et formulaires inhérents au travail policier. 	2 h	4
15	ATELIER THÉMATIQUE – SCÈNES DE CRIME <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier et mettre en pratique les concepts clés liés à la protection et la prise de possession d'une scène de crime. ▪ Faire le parallèle entre la prise en charge d'une scène de crime et la prise en charge d'une perquisition. ▪ Se familiariser avec quelques techniques et principes utilisés lors de l'examen préliminaire extérieur et intérieur. 	2 h	2, 3, 4 et 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
16	ATELIER THÉMATIQUE – INTERVENIR DANS DES CONTEXTES DE VULNÉRABILITÉ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître dans des situations concrètes d'intervention les indices visibles de détresse psychologique. ▪ Différencier l'application de la <i>Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui</i> de celle de la common law. ▪ Identifier les groupes à risque et les événements déclencheurs. ▪ Déterminer les étapes d'intervention les plus appropriées selon les circonstances. ▪ Déterminer les ressources d'aide disponibles. 	2h	2
17	ATELIER THÉMATIQUE – ENTREVUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V. 	4h	3
18	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour. 	4h	5 et 6
19	INITIATION À L'INTERVENTION TACTIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ les principes tactiques, ⇨ les rôles de contact et de couvreur, ⇨ l'usage des options de force, ⇨ la communication du MNEF, ⇨ l'entrée dans une pièce, ⇨ le contrôle du suspect, ⇨ certaines notions liées au contrôle de périmètre. 	4h	2 et 6
INT 1	PLATEAU INTERVENIR AUPRÈS DE SUSPECTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux et procéder à des arrestations dans des contextes variés. 	4h	2, 3, 4 et 6
INT 2	PLATEAU ENTREVUE DE T-P-V <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier et réaliser une entrevue de T-P-V, et ce, dans des contextes variés. 	4h	3, 4 et 6
INT 3	PLATEAU INTERVENIR AUPRÈS DE T-P-V ET DE SUSPECTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux et procéder à des arrestations dans des contextes variés. ▪ Planifier et réaliser une entrevue de T-P-V, et ce, dans des contextes variés. 	8h	2, 3, 4 et 6
INT 4	PLATEAU ENTREVUE DE T-P-V 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier et réaliser une entrevue de T-P-V, et ce, dans des contextes variés. 	4h	3, 4 et 6
INT 5	PLATEAU INTERVENIR AUPRÈS DE SUSPECTS 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir sur les lieux et à procéder à des arrestations dans des contextes variés. 	4h	2, 3, 4 et 6
Tutorat	TUTORAT 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer au regard de sa progression dans le programme, toutes compétences confondues, et dans l'internat. (cf. <i>Rapport de progression</i>). ▪ Se fixer des objectifs à poursuivre et déterminer des moyens à prendre pour les atteindre d'ici la prochaine rencontre de tutorat. 	30 min	6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
Tutorat	TUTORAT 2 <ul style="list-style-type: none"> Faire le point sur les objectifs d'amélioration et les moyens retenus lors de la première rencontre de tutorat. Identifier ses points forts et ses points à améliorer au regard de sa progression dans le programme, toutes compétences confondues, et dans l'internat (cf. <i>Rapport de progression</i>). Se fixer des objectifs à poursuivre et déterminer des moyens à prendre pour les atteindre d'ici la fin de la formation. 	30 min	6
20.0	PRÉPARATION EN VUE DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> S'approprier le déroulement de l'épreuve certificative. 	1 h	s. o.
20.1	ÉPREUVE CERTIFICATIVE – PARTIE 1 – INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne. 	1 h	2
20.2	ÉPREUVE CERTIFICATIVE – PARTIE 2 – CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> Démontrer sa capacité à rédiger ses notes ainsi que les rapports et formulaires inhérents à l'intervention. 	1 h	4
20.3	ÉPREUVE CERTIFICATIVE – PARTIE 3 – ÉPREUVE DE VÉRIFICATION DES CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS JURIDIQUES <ul style="list-style-type: none"> Démontrer ses connaissances sur les aspects juridiques. 	2 h	2
PROGR	BILAN ET ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS <ul style="list-style-type: none"> Faire le bilan de la formation. Procéder à l'évaluation des enseignements. 	2 h	s. o.



- En cas d'absence à l'une ou l'autre des activités d'enseignement et d'apprentissage jugées essentielles par l'École nationale de police du Québec, l'étudiant absent se verra dans l'obligation de reprendre cette activité.
- Dans le cas des autres activités, il devra faire appel à un pair pour se préparer en vue du prochain cours.

Évaluation

ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE *PRENDRE EN CHARGE*

L'épreuve certificative comporte trois parties qui ont lieu lors des dernières semaines de formation.

PARTIE 1 : Intervention sur les lieux 1 h

L'étudiant doit effectuer une intervention auprès d'un suspect.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit minimalement avoir obtenu la note de passage, qui est de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si il échoue, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Par la suite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a participé initialement.

Cette partie compte pour 60 % de la note finale de la compétence.

PARTIE 2 : Consignation de la preuve 1 h

À la suite de son intervention de la partie 1, l'étudiant doit consigner la preuve en rédigeant le rapport approprié.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit minimalement avoir obtenu la note de 60 % lors de la correction de son rapport.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'obtient pas cette note minimale, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Par la suite, il pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a initialement participé et reprendre la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les **deux** parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

PARTIE 3 : Épreuve de vérification des connaissances sur les aspects juridiques..... 2 h

L'étudiant doit démontrer ses connaissances théoriques et utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans le cadre de diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte des questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit minimalement avoir obtenu la note de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'obtient pas la note minimale, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Par la suite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

NOTATION

En vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle qu'elle est traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **degré de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Celle-ci est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Formation Techniques d'Enquête sur les Crimes Majeurs (MCITC 24-08FR/CTECG 437-302-23)
3 Juin au 14 Juin, 2024

Heure	Lundi 3 Juin	Mardi 4 Juin	Mercredi 5 Juin	Jeudi 6 Juin	Vendredi 7 Juin
0800	0800-0830 Orientation 0830-1230 Principes Légaux	0800-1015 Anatomie d'une Enquête 1030-1230 Gestion Cas Graves	0800-1000 Gestion Informateurs 1215-1230 Développement & Protection de Témoin	Étude de Cas	0800-1130 Média Sociaux et Dark Web – outil d'enquête
m	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
1300	1330-1630 Autorisations Judiciaires	1230 – 1630 Gestion de Scène de Crime	1330-1630 Exploitation sexuelle des enfants sur Internet	Étude de Cas	1230-1530 Disparition/Enlèvement

Formation Techniques d'Enquête Crimes Majeurs (MCITC 24-08R/CTECG 437-302-23)
3 Juin au 15 Juin, 2024

Heure	Lundi 10 Juin	Mardi 11 Juin	Mercredi 12 Juin	Jeudi 13 Juin	Vendredi 14 Juin
0800	<p>0800-1000 Biologie</p> <p>1015-1215 Projection de sang</p>	Cour avancée de scène de crime – Profilage Criminel	Entrevue Cognitive Adaptée aux Traumatismes	<p>Étude de Cas Projet POSSESIF</p> <p>Étude de cas (R. c. Cardinal)</p>	<p>0800-1100 Utilisation de la Généalogie Génétique dans les enquêtes criminelles</p>
Midi	Repas	Repas	Repas	Repas	Repas
1300	<p>1300-1630 Médecine Médico-légale</p>	Évaluation de la menace et du risque	Cont.	<p>1245-1630 Technique Crime Majeur (Infiltration)</p> <p>EXAMEN</p>	<p>1215-1400 Analyse de Déclaration</p> <p>1400-1430 Évaluation de la formation Remise des Certificats</p>

ETA 201 – Compétence éthique en enquête policière¹ (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2024

Enseignant : Nicolas Bernier
Courriel : Nicolas.Bernier@USherbrooke.ca

OBJECTIF PRINCIPAL

Consolider l'intégration de la compétence éthique à la compétence professionnelle dans le domaine des enquêtes policières

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- *Mieux repérer et décrire des situations posant des enjeux éthiques;*
- *Mieux identifier les différents éléments influençant la prise de décision (acteurs, conséquences, normes et règles, etc.) et particulièrement les valeurs qui se trouvent en tension dans une situation problématique;*
- *Prendre la meilleure décision possible face à une situation problématique et savoir la justifier raisonnablement;*
- *Bien comprendre l'étroite relation unissant la compétence éthique à la compétence professionnelle;*
- *Adopter un regard critique sur sa propre compétence éthique et professionnelle afin de l'inscrire dans une perspective d'amélioration continue.*

CONTENU

- *Les principales approches en éthique appliquée*
- *La prise de décision en contexte professionnel et la délibération éthique*
- *La compétence éthique et ses composantes*
- *La relation de la compétence éthique à l'éthique professionnelle*
- *Le professionnalisme*

¹ Il s'agit du titre abrégé, le titre complet étant *Intégration de la compétence éthique en contexte d'enquête policière*.

FICHE D'ÉVALUATION – Détails des éléments d'évaluation certificative

N.B. : Les dates de remise spécifiques à votre cohorte seront indiquées sur Moodle.

Modalités d'évaluation	Date de remise	Pondération
Premier travail Situation problématique éthique	Vendredi de la semaine 2	20 %
Deuxième travail Prise de décision à l'aide d'une méthode de délibération	Vendredi de la semaine 6	25 %
Troisième travail Compétence éthique et professionnalisme en enquête	Vendredi de la semaine 8	25 %
Exercices en équipe		
Exercices 1 Réponses aux ateliers de la journée	Semaine 4	15 %
Exercices 2 Réponses aux ateliers de la journée	Semaine 8	15 %

. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Clarté: Les idées sont présentées de manière compréhensible et sans ambiguïté, évitant ainsi toute confusion pour le lecteur. Les concepts sont expliqués de manière à ce que leur signification soit immédiatement évidente.

Rigueur: Les transitions entre les idées sont fluides et logiques, ce qui facilite la progression naturelle de la pensée. Chaque idée est soutenue par des arguments cohérents, formant ainsi une structure logique et facile à suivre.

Pertinence: Le développement des idées est pertinent par rapport aux exigences spécifiques de l'activité. Les idées sont exprimées avec toutes les nuances nécessaires. Chaque élément abordé contribue de manière significative à l'objectif global de l'activité ou du travail, évitant ainsi les écarts non pertinents. Les nuances appropriées sont prises en compte, permettant une exploration approfondie du sujet sans redondances

QUALITÉ DE LA LANGUE

Une utilisation inadéquate du français peut résulter en une déduction pouvant atteindre jusqu'à 10 % de la note attribuée au travail en question.

REMISE DES TRAVAUX

Veillez déposer vos travaux dans la boîte de dépôt prévue à cet effet sur Moodle.

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE

Bégin, L., Langlois, L., Rondeau, D. (dir.). (2015). *L'éthique et les pratiques d'intervention en organisation*. Presses de l'Université Laval.

Bégin, L. (dir.). (2014). *Cinq questions d'éthique organisationnelle*. Nota bene.

Bégin, L. (dir.). (2009). *L'éthique au travail*. Liber.

Boisvert, Y. (dir.). (2014). *Éthique et gouvernance publique*. Liber.

Boisvert, Y. (dir.). (2007). *L'intervention en éthique organisationnelle*. Liber.

Boisvert, Y., Jutras, M., Legault, G.-A. Marchildon, A. (2003). *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*. Liber.

Dewey, J. (2011). *La formation des valeurs* (traduit par A. Bidet, L. Quéré et G. Truc). La Découverte.

Lacroix, A., Marchildon, A. et Bégin, L. (2017). *Former à l'éthique en organisation : Une approche pragmatiste*. Presses de l'Université du Québec.

Lacroix, A.(dir.). (2011). *Redéployer la raison pratique : Pour une éthique pragmatique*. Liber.

Legault, G. A. (1999). *Professionalisme et délibération éthique : Manuel d'aide à la décision responsable*, Presses de l'Université du Québec.

Legault, G. A. (dir.). (1997). *Enjeux de l'éthique professionnelle : L'expérience québécoise*. Presses de l'Université du Québec.

Langlois, L. (dir.). (2011). *Le professionnalisme et l'éthique au travail*. Presses de l'Université Laval.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/integrite-intellectuelle) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/service-soutien-formation/antiplagiat).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.